

Florence Bonnet, fondatrice de CIL CONSULTING, société de conseil spécialisée dans la protection des données personnelles



Florence Bonnet est la fondatrice de CIL CONSULTING, une société de conseil spécialisée dans la protection des données personnelles. Elle intervient sur des missions d'audit et d'études d'impacts sur la vie privée de projets innovants, elle est expert juridique du label Europrise et elle est désignée en tant que Correspondant Informatique et Libertés (Data Protection Officer) de plusieurs entreprises. Florence défend une vision prospective de la gestion des données.

Ses missions lui ont permis d'avoir une bonne connaissance des traitements opérés dans divers secteurs d'activité tels que le Cloud computing, la santé/recherche médicale, la banque/assurance, le marketing digital ou les ressources humaines. Florence est titulaire d'un Mastère en protection des données personnelles de l'Institut Supérieur Electronique de Paris. Elle est par ailleurs diplômée de l'ESSEC Business school et titulaire de diplômes de 3^{ème} cycle en droit.

Le Big Data est plein de promesses pour l'économie et la recherche mais il présente aussi de sérieuses menaces pour la vie privée, les droits et les libertés des personnes. L'Europe a pour ambition d'être un espace de justice et de droits fondamentaux fondé sur la confiance mutuelle mais elle s'appuie pour cela sur un processus législatif lent, basé sur la recherche de compromis, totalement inadapté à la déferlante technologique à laquelle nous commençons tout juste à assister.

Le projet de réforme de la protection des données vise à adapter le cadre juridique vieillissant de la directive de 1995 à l'ère des Big Data, en responsabilisant les acteurs, en encadrant le profilage et en plaçant l'individu au cœur du sujet. Reste une question : peut-on réguler les Big data ? Quelles sont les limites d'un tel règlement, ses conséquences pratiques et économiques ?